



Le partage du trajet quand la distance est de plus de 500km

Par **toutoun50**, le **14/01/2008** à **17:12**

la fille de mon mari habite a issoudun (36)et lui a cherbourg(50)le 1 novembre il a ete victime d'un tres grave accident,il est desormais paralysé et hospitalisé dans un centre de rééducation;il aimerait savoir si il peut exiger de son ex-concubine,qu'elle fasse la moitié de la route pour qu'il puisse voir sa fille,ce qu'elle refuse de faire.avons-nous des moyens légaux pour l'y contraindre?et si oui qu'elle est la procédure a suivre?merci de bien vouloir me répondre

Par **ly31**, le **14/01/2008** à **21:30**

Bonsoir,

Vous ne pouvez de votre propre chef, obliger la maman à faire moitié de la route

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), puis lui expliquer les problèmes survenus

Seul, Monsieur le Juge, est habilité à prendre une décision et ceci dans l'intérêt de l'enfant

Je vous souhaite bon courage

ly

Par **toutoun50**, le **15/01/2008** à **16:22**

merci d'avoir pris le temps de me répondre,je vais suivre votre conseil.cordialement.